

UNIVALOM  
Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	38
En exercice : .....	24
Présents : .....	15
Votants : .....	
Procuration .....	
Date de la convocation: 17 Septembre 2018	

SEANCE DU 24 Septembre 2018

#### Délibération 2018-36

#### OBJET : Affectation du Résultat d'exploitation 2017 - NOUVELLE AFFECTATION

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 24 septembre à 14h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services  
  
Fabien TREMBLAY

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

##### **Membres suppléants :**

#### Procurations :

#### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux Collectivités membres le :  
  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services  
  
Fabien TREMBLAY

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180924-2018-36-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2018  
Date de réception préfecture : 05/10/2018

Par délibération du 10 Avril 2018, rectifié le 29 Juin 2018 suite à une erreur matérielle constatée, le Comité Syndical a statué sur l'affectation du Résultat d'exploitation de 2017, à savoir :

<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>6 656 504,96€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 777 164,38 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	3 879 340,58 €
Total affecté au c/1068	2 777 164,38 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses d'exploitation	

Aujourd'hui, il vous est présenté une nouvelle demande d'affectation du Résultat pris ci-avant et ce afin de prendre en compte les règles du petit équilibre budgétaire du budget principal ; le compte 138, qui aurait dû y être intégré, étant étrangement absent de l'instruction comptable M4.

Reprise intégralement, cette affectation devient :

<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>6 656 504,96 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 777 164,38 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	1 010 020,52 € 2 869 320,06 €
Total affecté au c/1068	3 787 184,90 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses d'exploitation	

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Fait à ANTIBES, le 24 septembre 2018

La Présidente,

  
Josette BARDEN

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180924-2018-36-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2018  
Date de réception préfecture : 05/10/2018